

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 28 mars 2022

N° CD-2022-2-7-1

N° applicatif 2862

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Service instructeur

Pôle gestion du domaine et finances

Service consulté

Direction des Finances

Direction Juridique

Délégations Territoriales

BUDGET PRIMITIF 2022 : RESEAUX ET MOBILITES

Résumé : Avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace et le transfert du réseau routier national, la Collectivité a désormais tous les leviers en main en tant que gestionnaire unifié des voiries structurantes alsaciennes. Forte de cette position, elle entend également investir un champ élargi d'interventions en matière de réseaux et de mobilité.

Les questions d'accessibilité aux réseaux étant primordiales pour les territoires de montagne, le choix a été fait de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de budget 2022 pour l'ensemble des dépenses et recettes liées à la politique des infrastructures, routes et mobilité, ainsi qu'à la politique en faveur de la Montagne.

Dans le domaine des infrastructures, routes et mobilité, environ 1000 agents, dont 120 agents de l'Etat transférés, œuvrent au quotidien, très majoritairement sur le terrain, à la réussite d'une politique ambitieuse alliant le service à l'utilisateur - le service hivernal en est le meilleur exemple -, l'investissement volontariste dans les mobilités douces, et la prise en compte de la biodiversité dans les opérations du quotidien (fauches tardives, traversées de batraciens..), comme dans les études en amont des projets neufs.

Le budget 2022 est marqué par :

- l'intégration des besoins relatifs au réseau routier national transféré à la Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021, pour ce qui concerne le budget de la maintenance et des projets d'aménagements routiers ;
- le maintien du niveau élevé du budget dédié à l'entretien et à la maintenance,

notamment pour les travaux de renouvellement des couches de roulement, la maintenance des ouvrages d'art et l'équipement du réseau routier ;

- le financement de projets routiers d'envergure tels que la déviation de CHATENOIS, les aménagements d'un Transport en Site Propre Ouest (TSPO) de Strasbourg, l'aménagement des plateformes douanières du Sud Alsace sur l'A 35, la protection des zones de captage de la RN 66, la mise à 2x3 voies de l'A 36 à MULHOUSE, la première tranche de travaux routiers de la liaison entre la RD 66 et la RD 35 à VIEUX THANN ainsi que la liaison SAVERNE - BOUXWILLER ;

- le solde du financement du projet Très Haut Débit Alsace visant à déployer la fibre optique à l'horizon 2022 dans toutes les communes relevant de la zone d'initiative publique ;

- le financement des travaux des lignes de fret COLMAR - VOLGELSHEIM et ROESCHWOOG-BEINHEIM.

Au plan budgétaire, pour la politique des infrastructures, routes et mobilités, le montant global des crédits de paiement s'élève à un total d'environ 151,81 M€ en dépenses (dont environ 28,37 M€ en fonctionnement) et d'environ 28,24 M€ en recettes (dont 2,64 M€ en fonctionnement). Le montant global des autorisations de programme supplémentaires s'élève à un total d'environ 98,68 M€ en dépenses et 40,55 M€ en recettes.

En ce qui concerne la politique Montagne de la Collectivité européenne d'Alsace, celle-ci s'inscrit dans un modèle de développement durable conciliant accessibilité, emploi et écologie, en s'appuyant sur le potentiel remarquable que représente la richesse et la proximité du Massif des Vosges.

Les enjeux du changement climatique, et les conséquences économiques et sociales de la crise actuelle, affectent profondément l'économie touristique des territoires de montagnes qui doit être orientée vers un tourisme durable et responsable.

Les soutiens de la Collectivité européenne d'Alsace apportés au titre de la politique Montagne, notamment au travers des projets structurants portés par les syndicats mixtes de montagne - Lac Blanc, Vallée de Munster Haute Vosges, Markstein Grand Ballon et le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) - et par la Collectivité européenne d'Alsace en direct au Champ du Feu, témoignent d'une forte mobilisation pour renforcer l'attractivité des territoires dans le cadre d'une démarche qui favorise le développement « 4 saisons » en réponse au réchauffement climatique.

La politique Montagne sera amenée à évoluer en 2022 à la suite des conclusions de l'étude lancée en 2021 pour élaborer une politique alsacienne globale sur l'ensemble des sites et concrétiser l'ambition du Massif de devenir une destination d'écotourisme 4 saisons appuyée par des stations qui constituent les véritables fer de lance de cette transition.

Pour la politique Montagne, le montant global des crédits de paiement s'élève à un total de 3 391 029 € en dépenses (dont 974 339 € en fonctionnement) et de 50 000 € en recettes de fonctionnement. Le montant des autorisations de programme supplémentaires s'élève à un total de 191 438 € en dépenses d'investissement et le montant des autorisations d'engagement supplémentaires s'élève à 50 000 € en recette de fonctionnement

I/ POLITIQUE EN FAVEUR DES INFRASTRUCTURES, DES ROUTES ET DE LA MOBILITE

Le budget primitif (BP) de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités (DRIM) au titre de l'année 2022 traduit les besoins nécessaires de la CeA pour exercer pleinement ses responsabilités, ses attributions dans un domaine où sa compétence est de droit et où les attentes des Alsaciens sont fortes.

Celui-ci tient compte de l'avancement des opérations d'aménagements routiers, de la nécessité de maintenir un niveau d'entretien et de sécurité suffisant sur le réseau routier de la CeA, ainsi que des engagements de la Collectivité dans le domaine des dépenses indirectes (notamment pour les participations aux investissements dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EMS depuis le 1^{er} janvier 2022).

Comme pour l'élaboration du premier budget primitif de la CeA voté le 15 février 2021, le BP 2022 intègre également les besoins inhérents aux routes nationales transférées à la CeA depuis le 1^{er} janvier de cette année. Les prévisions de dépenses pour le réseau transféré sont dans la continuité des budgets que l'Etat y consacrait et correspondent au montant de la compensation accordée à la CeA, ce qui est durablement insuffisant, notamment dans la section « fonctionnement ».

L'ensemble des données financières, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, est présenté dans le strict respect de la segmentation stratégique de la politique budgétaire des routes, des infrastructures et des mobilités qui a été créée pour la construction budgétaire 2021 puis stabilisée ensuite après quelques ajustements.

Au-delà des seules prévisions 2022, un travail de prospective budgétaire a été mené par les services de la DRIM pour les années suivantes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Cela permettra d'alimenter les discussions à venir dans le cadre de l'établissement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) et de fonctionnement (PPF) à l'échelle de la CeA.

Cette note apportera également des précisions et commentaires détaillées pour le volet « recettes » dont il convient de noter qu'il représente globalement environ 18 % du budget global de la DRIM.

En accompagnement des données chiffrées des tableaux annexés, le présent rapport a pour objet de rappeler pour chaque politique publique les orientations pour 2022 tout en précisant les enjeux et la nature des évolutions budgétaires marquantes entre 2021 et 2022.

A/ Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

1°) Secteur « Entretien et exploitation »

CP 2022 : 67,248 M€ en investissement et 27,974 M€ en fonctionnement

Prévisions de recettes 2022 : 4,630 M€ en investissement et 2,641 M€ en fonctionnement

Comme lors des années précédentes, les dépenses du secteur « entretien et exploitation » représentent environ 2/3 du budget routier cumulé des deux départements alsaciens. Celles-ci ont pour objectif de maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier afin de garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides.

Les orientations communes pour 2022 :

Dans la continuité des années précédentes, il est essentiel de poursuivre l'effort dans ce domaine, et donc d'inscrire un volume de crédits de paiement comparable au budget primitif 2021.

Globalement, dans ce secteur budgétaire, les propositions des OB 2022 détaillées ci-après s'élèvent à un montant net de 87,95 M€ (95,222 M€ en dépenses - 7,271 M€ en recettes), à comparer au solde net de 88,24 M€ voté au BP 2021.

Ce budget permettra alors de maintenir un niveau satisfaisant d'entretien du patrimoine routier, et de poursuivre la remise à niveau du réseau national transféré.

2°) Secteur « Travaux neufs »

CP 2022 : 47,600 M€ en investissement

Prévisions de recettes 2022 : 20,601 M€ en investissement

Dans ce domaine, la DRIM a mobilisé d'importants crédits de paiements pour les études et travaux (près de 51 M€ après DM2). Parmi les opérations les plus consommatrices de crédits de paiements 2021, il convient de citer la déviation de CHATENOIS (11,4 M€), les travaux de régénération de chaussées RN1083/A35 à SELESTAT (5,1 M€), le TSPO (9,5 M€), la mise à 2x3 voies de l'A36 à MULHOUSE (3 M€), l'aménagement multimodal RN4/A351 (1,5 M€ pour la partie sous maîtrise d'ouvrage CeA), l'aménagement des plateformes douanières Sud Alsace (1,4 M€) ou la liaison A35-RD83 à hauteur d'ENSISHEIM (3,4 M€).

Les orientations communes pour 2022 :

Une partie importante du BP 2022 est consacrée à la poursuite des opérations en cours, notamment pour les travaux de la déviation de CHATENOIS, l'aménagement de la plateforme douanière à SAINT LOUIS, la mise à 2x3 voies de l'A36 à MULHOUSE, le TSPO, la liaison A35/RD83 à hauteur d'ENSISHEIM, les études de l'aménagement de la RD105 à SAINT LOUIS etc...

Il convient également de noter que les opérations suivantes vont commencer à générer des fortes dépenses dès 2022 : le démarrage des travaux correspondant à la protection des zones de captage et protections acoustiques sur la RD1066, les travaux RD14/RD133 SAVERNE/BOUXWILLER, la création du giratoire sur la RD83 au niveau de l'échangeur A36 à BURNHAUPT dans le cadre de la liaison ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT et les travaux de la liaison RD1066/RD35 à VIEUX THANN.

Comme pour le budget voté en 2021, une partie importante de ce budget (environ 1/3) fait l'objet de co-financement.

3°) Secteur « mobilités »

CP 2022 : 4,447 M€ en investissement et 0,397 M€ en fonctionnement

Prévisions de recettes 2022 : 0,372 M€ en investissement

Les dépenses les plus élevées correspondent aux aménagements de parkings de co-voiturage (0,369 M€ de CP 2021) et de pistes cyclables, sur domaine départemental ou sur domaine de tiers (1,378 M€ de CP 2021).

Parmi les opérations en cours les plus marquantes cette année, il convient de citer les travaux relatifs aux itinéraires cyclables Vallée de la Bruche (section

SAULXURES/RD424), PFETTERHOUSE BONFOL, HIRSINGUE - ROPPENZWILLER et HEGENHEIM - HAGENTHAL LE BAS.

Les orientations communes pour 2022 :

Les principales opérations d'aménagement d'itinéraires cyclables en cours (Vallée de la Bruche section SAULXURES/RD424), HIRSINGUE - ROPPENZWILLER et HEGENHEIM - HAGENTHAL LE BAS) nécessiteront de mobiliser des crédits de paiements pour assurer la continuité et la fin des travaux. Le lancement des travaux sur d'autres pistes cyclables (ILLFUTH-FROENINGEN ; Ile du Rhin de MARCKOLSHEIM – VOGSTSBURG – BURKHEIM) ainsi que le déploiement de deux lignes de co-voiturage sont également à prendre en compte pour 2022.

4°) Secteur « Grands équipements et infrastructures de communication »

CP 2022 : 4,151 M€ en investissement

La politique des grands équipements et infrastructures de communication a pour objectif de :

- soutenir les projets structurants de notre territoire,
- contribuer à la protection de l'environnement en privilégiant les modes de transports à faible impact carbone,
- réduire les distances en termes de temps par le rail,
- favoriser les transports en commun,
- éliminer la fracture numérique, en particulier au sein des territoires ruraux.

En 2021, les travaux de raccordement en Très Haut Débit (THD) des communes comprises dans le Réseau d'Initiative Publique Rosace se sont poursuivis et sont pour l'essentiel terminés.

Les divers financements à verser par la CeA sur les opérations du CPER 2015-2022 dont elle n'assure pas la maîtrise d'ouvrage (« Rcade sud de STRASBOURG », « aménagement multimodal de la RN4 et A351 – maîtrise d'ouvrage EMS », « requalification de l'A35 à STRASBOURG ») sont identifiés sur ce secteur budgétaire.

Par ailleurs, compte tenu de la signature fin 2020 de la convention avec la Ville de COLMAR pour la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération, les premiers versements ont été réalisés en 2021 et se poursuivront les années suivantes, selon les termes de la convention. Des reliquats importants d'aides aux communes, pour des dossiers de subventions d'anciens dispositifs applicables dans le Département du Bas Rhin, ont fait l'objet de crédits complémentaires en DM.

Les orientations pour 2022 :

En ce qui concerne le rail, les lignes fret reliant COLMAR à VOLGELSHEIM et ROESCHWOOG à BEINHEIM, dont les travaux sont en cours, nécessitent encore de mobiliser des crédits en 2022. Pour la ligne COLMAR-VOLGELSHEIM, il convient de préciser que le coût total des projets s'élève à 8,995 M€, avec une participation de la CeA de 1,1 M€ dont le plus important versement a été réalisé en 2021 (825 000 €). Pour la ligne ROESCHWOOG-BEINHEIM, dont le montant total de l'opération est de 3,758 M€ et la participation de la CeA de 318 000 €, l'essentiel des dépenses est prévu en 2022 (96 000 €) puis 2023 (144 000 €).

Par ailleurs, les études d'avant-projet détaillé de la Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport sont en cours (pour un montant global de 5,1 M€ avec une participation départementale de 270 000 €), jusqu'en 2024. La mise en service est prévue en 2028.

En ce qui concerne la remise en état de la voie d'accès ferroviaire au port Sud de Strasbourg, des discussions sont en cours quant à son financement. La CeA pourrait contribuer au financement de cette opération à hauteur d'un neuvième du montant total des travaux estimés à 3,6 M€, soit 400 000 € (demandés en AP) dont 100 000 € pourraient être dépensés en 2022.

Enfin, les opérations indirectes du CPER 2015-2022 doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires pour le BP 2022 en adéquation avec les nouveaux échéanciers pluriannuels établis pour la mise à jour des conventions particulières de financement pluriannuels.

En résumé, pour l'ensemble de la politique en faveur des infrastructures, des routes et de la mobilité, les inscriptions budgétaires sollicitées s'élèvent à :

- **en dépenses :**
 - **en fonctionnement : un crédit de paiement de 28 370 845 €,**
 - **en investissement : un crédit de paiement de 123 445 813 € et un total d'autorisation de programme de 98 675 886,57 €.**
- **en recettes :**
 - **en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 641 000 €,**
 - **en investissement : un crédit de paiement de 25 603 700 € et un total d'autorisation de programme de 40 553 700 €.**

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Variation
Dépenses de fonctionnement	27 652 000,00	28 370 845,00	718 845,00	2,60%	0,00
Dépenses d'investissement	121 300 000,00	123 445 813,00	2 145 813,00	1,77%	98 675 886,57
Total dépenses (A)	148 952 000,00	151 816 658,00	2 864 658,00	1,92%	98 675 886,57
Recettes de fonctionnement	2 373 000,00	2 641 000,00	268 000,00	11,29%	0,00
Recettes d'investissement	23 350 000,00	25 603 700,00	2 253 700,00	9,65%	40 553 700,00
Total recettes (B)	25 723 000,00	28 244 700,00	2 521 700,00	9,80%	40 553 700,00
Dépenses nettes (A-B)	123 229 000,00	123 571 958,00	342 958,00	0,28%	

B/ Présentation des secteurs rattachés à la politique des infrastructures, routes et mobilité :

1°) Secteur « Entretien et exploitation »

a) Entretien courant du réseau routier, Viabilité Hivernale (VH), études et fonctions transversales (fonctionnement et investissement, programmes 082, 083 et 087)

CP 2022 : 27,868 M€ (et 3,160 M€ de prévisions de recettes 2022)

Le budget réservé à l'entretien courant, à la VH et aux fonctions transversales est de 26,939 M€ inscrits dans la section de fonctionnement, et se décline de la manière suivante :

- Entretien courant des routes et des itinéraires cyclables (15,6 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes) : réparations ponctuelles, prise en charge des réparations des dégâts au domaine public routier, remboursement des frais de location des engins du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet.

La prévision de dépenses 2022 a été calculée à partir du budget ajusté après DM1, ce dernier ayant été réévalué d'environ 1 M€ par rapport au BP 2021 afin d'imputer en fonctionnement des dépenses inscrites précédemment en investissement selon les pratiques des anciens services de l'Etat (prestations de curage et de balayage du service autoroutier) et pour regrouper sur cette même opération les lignes d'entretien courant des routes et des IC, de la signalisation, des dispositifs de retenue et d'une partie du budget dédié à l'entretien courant des ouvrages d'art.

Par ailleurs, une augmentation des CP 2022 est également justifiée par l'affectation sur cette opération des dépenses de réparation des dégâts sur domaine public (cf. baisse de 0,4 M€ des CP 2022 sur l'opération d'investissement « dispositifs de retenue »). En parallèle, les prévisions du produit des dégâts au domaine public sont estimées à 0,9 M€ pour le BP 2022 (soit + 0,550 M€ / BP 2021 dont l'estimation des recettes liées au routes nationales transférées a été sous-estimée l'an dernier).

- Viabilité hivernale (6,229 M€) : identification au sein du budget de fonctionnement des dépenses liées à la viabilité hivernale, avec une ligne « locations d'engins VH » au titre de la facturation des prestations assurées par le Parc Véhicules et Bacs Rhénans. Le budget proposé pour 2022 correspond au montant voté au BP 2021. Il convient de préciser que ce montant est calculé sur la base d'un hiver moyen et que pour la campagne hivernale 2020/2021, ce budget a été réévalué en DM1 à un total de 7,289 M€ afin de reconstituer les stocks de sel et honorer l'ensemble des factures des prestataires privés ;
- Entretien des RD en agglomération de MULHOUSE et de COLMAR (0,180 M€ en dépenses) : pour l'entretien des RD en agglomération, paiement de la soule annuelle à la Ville de MULHOUSE (0,140 M€) et de la partie « fonctionnement » de la participation annuelle à la Ville de COLMAR (0,04 M€), conformément aux conventions signées ;
- Entretien courant des ouvrages d'art (0,8 M€) : travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- Entretien des équipements et du réseau numérique TETRA (0,700 M€) : frais de fonctionnement TETRA (redevances, factures d'électricité et location) et maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores, des matériels de comptage, caméras et autres installations de voirie ;
- Transfert EMS (3,110 M€) : somme forfaitaire et annuelle versée à l'EMS au titre des frais d'entretien des routes départementales transférées à cette dernière ;

- Etudes de fonctionnement (0,05 M€) : études non suivies de travaux (carottages, contrôles extérieurs, géomètre etc...) ;
- Fonctions transversales (0,270 M€ en dépenses et 1,430 M€ en recettes en fonctionnement et 0,830 M€ en recettes d'investissement) : diverses cotisations (Vélo et territoires, Consortium des voies navigables et multimodales, EAP express, IDDRIM), honoraires et frais généraux, sécurité routière, mesures compensatoires, redevances d'occupation du domaine public (en recettes de fonctionnement : 1,3 M€) et produit annuel des radars automatiques (en recettes d'investissement : 0,830 M€), convention (en recettes : 0,130 M€ au titre de l'arrangement franco-suisse pour la mise à disposition des installations de contrôles de la plateforme douanière de SAINT LOUIS) ;

b) Renforcement du réseau (investissement, programme 084)

CP 2022 : 42,700 M€ (et 0,200 M€ de prévisions de recettes 2022)

AP complémentaires : 43,700 M€

Cette partie du budget correspond au **renouvellement des couches de roulement et aux travaux connexes sur routes départementales** (assainissement, maintenance urgente, rénovation définitive des chaussées, rénovation des itinéraires cyclables). Ces programmes constituent une intervention périodique et programmée, indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte.

Pour rappel, un budget de CP de 41,5 M€ (et 42,5 M€ d'AP complémentaires) est voté en 2022 sur l'opération « maintenance des chaussées » : cette somme, qui représente à elle seule plus de 60% des dépenses d'investissement du budget « entretien et exploitation » correspond à la somme des crédits annuels habituellement inscrits dans les deux départements alsaciens et des besoins de crédits pour le gros entretien du réseau routier national transféré. Sur plusieurs années, ce budget permet de contribuer à la remise en état des routes transférées.

A la différence du BP 2021, il est proposé de regrouper sur cette même opération les dépenses de **renovation des itinéraires cyclables** (dont les besoins en CP 2022 s'élèvent à 1 M€ et en AP nouvelles à 1,2 M€) pour des motifs liés à la difficulté actuelle de séparer strictement ces deux types de dépenses. Néanmoins, le développement d'une comptabilité analytique dans ce domaine, par nature de prestations, permettra de dresser des bilans détaillés. Le patrimoine cyclable est vieillissant et pour cette raison, il est d'ores et déjà nécessaire d'augmenter ce budget, ainsi que pour les prochaines années.

Ainsi, pour la maintenance des chaussées, l'écart de 3 M€ entre le BP 2022 et les crédits votés au BP 2021 est justifié par le regroupement des crédits dédiés à la rénovation des itinéraires cyclables (+ 1 M€), ainsi que par le besoin de CP complémentaires nécessaires au financement du chantier sur la RD 429 à WITTENHEIM (+2 M€). Il convient de préciser que pour cette opération, le besoin réel serait de l'ordre de 3,5 M€ mais qu'il est proposé de limiter l'inscription à 2 M€ en attendant de faire un bilan d'étape en cours d'année.

Le programme dédié aux **travaux d'assainissement** s'élève à 1 M€ en 2022 (et 1,2 M€ d'AP nouvelles) afin de poursuivre la campagne de remise à niveau des bassins.

Le financement des **réfections de tranchées** (0,2 M€ de CP en dépenses et recettes) vient compléter ce programme.

c) Aménagement des traverses d'agglomération (investissement, programme 091)

CP 2022 : 6 M€

AP complémentaires : 3,749 M€

Les travaux de chaussée qui accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes nécessitent l'inscription d'un budget en crédits de paiement de 6 M€. Il s'agit d'une estimation moyenne, un réajustement sera possible par décision modificative en fonction du volume réel des demandes de paiement des communes.

d) Equipement du réseau (investissement, programme 085)

CP 2022 : 8,466 M€

AP complémentaires : 9,050 M€

Ce programme regroupe 4 opérations : la signalisation horizontale, la signalisation verticale, les dispositifs de retenue et les équipements dynamiques.

En ce qui concerne **la signalisation horizontale et verticale**, les besoins de CP 2022 s'élèvent globalement à 6,2 M€ (3,1 M€ pour la SH, et 3,1 M€ pour la SV) et 6,4 M€ d'AP nouvelles (3,2 M€ pour la SH et 3,2 M€ pour la SV). Ces montants correspondent aux budgets habituellement votés chaque année, avec une majoration d'environ 0,9 M€ de CP (par rapport au BP 2021) pour la signalisation verticale afin de financer la mise à niveau des équipements sur autoroutes (signalisation directionnelle, PPHM « Portiques, Potences, Hauts-Mâts ») et tenir compte de l'approbation du schéma directeur de la signalisation touristique de la CeA.

Pour les **dispositifs de retenue (glissières de sécurité)**, il est proposé d'inscrire un budget annuel de 1,1 M€ en 2022 (-0,3 M€ / BP 2021 du fait du transfert en fonctionnement des dépenses liées aux réparations des dégâts au domaine public). Ce budget est nécessaire notamment du fait de l'augmentation du taux de renouvellement des couches de roulement (mise aux normes de ces dispositifs en accompagnement des chaussées neuves). Le volume d'AP nouvelles s'élève à 1,2 M€.

L'opération « **équipements dynamiques, installations diverses et éclairage public** » est notamment consacrée au renouvellement des installations de voirie (stations de comptages, nouvelles caméras, éco-compteur ...) ainsi qu'à l'achèvement du basculement de la radio analogique vers le réseau numérique « TETRA ». Pour 2022, il est proposé de maintenir des CP à hauteur de 1,1M€ (et 1,3 M€ d'AP).

e) Ouvrages d'art (investissement, programme A086)

CP 2022 : 8,600 M€ (et 3,6 M€ de prévisions de recettes 2022)

Les budgets demandés pour la maintenance ou la réhabilitation des ouvrages d'art sont naturellement dépendants de l'état du patrimoine (ponts, passerelles, murs de soutènement...).

Pour 2022, le besoin en crédits de paiement est moins élevé que pour le BP 2021 car ce dernier a nécessité de mobiliser près de 3M€ pour la seule opération de réparation du pont sur le Rhin à Chalampé.

Parmi les principales opérations de maintenance des ouvrages d'art programmé l'année prochaine, il convient de citer la reconstruction de la passerelle sur le Bief à NIFFER (1,5 M€) et le pont sur le Rhin à CHALAMPE (1,5 M€).

Les 3,6 M€ de recettes correspondent essentiellement à la participation des cofinanceurs dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'OA à CHALAMPE (3,387 M€).

f) Etudes et contrôles (investissement, programme 087)

CP 2022 : 0,930 M€

AP complémentaires : 0,210 M€

Une partie de ces dépenses (0,500 M€ des CP 2022) correspondent aux frais d'étude et de suivi de l'état des ouvrages d'art. Ces derniers sont périodiquement visités et évalués afin de déterminer l'urgence à réparer, et ainsi maintenir la capacité de l'ouvrage et la sécurité des usagers.

L'autre partie correspond aux dépenses d'études relatives à la maintenance des routes (0,4 M€ de CP et 0,150 M€ d'AP) et des équipements du réseau (0,03 M€ de CP et 0,06 M€ d'AP). Ces études (diagnostics et dimensionnement des chaussées, études assainissement et équipements, analyse amiante et/ou HAP etc...) sont nécessaires avant réalisation des travaux de maintenance.

g) Bacs rhénans (fonctionnement et investissement, programme 088)

CP 2022 : 0,360 M€ en investissement et 0,807 M€ en fonctionnement (avec 0,311 M€ de prévisions de recettes de fonctionnement)

Les crédits sollicités dans le cadre du BP 2022 seront utilisés pour l'entretien courant des bacs et l'achat du gas-oil en fonctionnement. Les recettes (0,311 M€) proviennent de la participation allemande au fonctionnement du bac Drusus (Drusenheim) et d'une compensation versée par Europapark pour la prolongation des horaires d'ouverture du bac Rhenanus (Rhinau) à l'occasion des fêtes de fin d'année. En investissement, les besoins budgétaires sont moins élevés qu'en 2021 du fait de l'achèvement des travaux de rénovation du bac Drusus. Les prévisions d'investissement 2022 correspondent au chantier naval du Saletio (bac de Seltz), à un reconditionnement de propulseur et à des études préparatoires pour les travaux envisagés en 2023 ou 2024 pour les pylônes, les pontons et le dragage pour Saletio.

h) Tunnels (fonctionnement et investissement, programme 089)

CP 2022 : 0,040 M€ en investissement et 0,228 M€ en fonctionnement

AP complémentaires : 0,006 M€

Les crédits de fonctionnement de ce programme sont nécessaires à l'entretien quotidien du tunnel de SCHIRMECK (0,216 M€) et du tunnel de LIEPVRE (budget non intégré au BP 2021) et le budget d'investissement correspond aux besoins récurrents en matière de remplacement du matériel obsolète (0,040 M€).

i) Acquisitions de matériels (investissement, programme A090)

CP 2022 : 0,152 M€

AP complémentaires : 0,202 M€

Ce programme consiste à financer l'achat de petits matériels et outillages (débroussailleuse, tronçonneuse...) des 35 centres d'entretien et d'intervention. Il s'agit d'une dépense récurrente (0,152 M€ / an).

2°) Secteur « Travaux neufs »

a) Aménagements du réseau transféré (investissement, programme 067)

CP 2022 : 20,209 M€ (et 15,651 M€ de prévisions de recettes 2022)

AP complémentaires : 16,376 M€ en dépenses

Ce programme regroupe les opérations d'aménagements d'envergure du réseau national transféré à la CeA au 1^{er} janvier 2021 :

- **La déviation de CHATENOIS – RN 59** (10 M€ de CP ; 10,5 M€ de prévisions de recettes et 1,739 M€ d'AP nouvelles) : cette opération est en phase « travaux », et est financée à 75% par l'Etat et la Région. Les prévisions de dépenses 2023 sont évaluées à environ 20 M€, pour s'éteindre en 2024 (2,15 M€).
- **L'aménagement de la plateforme douanière Sud Alsace – A 35** (2,850 € de CP ; 2 M€ de prévisions de recettes et 0,922 M€ d'AP nouvelles) : les travaux de réaménagement du parking poids lourds débutés en 2021 se poursuivront en 2022. Globalement, cette opération a été inscrite au CPER à hauteur de 8 M€ mais est désormais estimée à hauteur de 12 M€ ; à noter que la Confédération Suisse participera à hauteur de 3,51 M€. La fin des travaux est programmée pour 2023 (0,822 M€ en dépenses, puis 1,4 M€ en recettes du fait du décalage des appels de fonds).
- **La mise à 2x3 voies sur l'A 36 à MULHOUSE** (2,700 M€ de CP, 0,881 M€ en recettes et 2,715 M€ d'AP nouvelles) : les travaux, débutés en 2021 et qui se termineront en 2022, consistent en l'élargissement de l'ouvrage portant l'A 36 au-dessus des voies SNCF.
Il s'agit des dernières dépenses sur cette opération, avec un financement de l'Etat (50 %), de la Région Grand Est (20 %) et de M2A (5 %) conformément aux clés de financement du CPER 2015-2020.
- **La protection des zones de captage de la RN 66** (3 M€ de CP, 2 M€ en recettes et 12,2 M€ d'AP nouvelles) : une attention particulière doit être portée sur cette opération pour ces orientations budgétaires car le lancement des travaux mobilisera 3M€ dès 2022, puis 5 M€ en 2023 et 4 M€ en 2024 (avec un financement de 9 M€ étalé sur cette même période).

L'opération consiste en la mise en place d'un système de collecte et de traitement avant rejet des eaux de ruissellement, l'élargissement des plateformes existantes pour la mise en place des dispositifs de retenue et la création de bandes d'arrêt d'urgence ainsi que le traitement d'un point noir bruit par l'intégration de protections phoniques en rive de la commune de Lutterbach. Un ajustement à la baisse du volume d'AP (-1,2 M€) est également proposé pour l'opération

« protections acoustiques RN 66 à LUTTERBACH » (opération regroupée avec celle dédiée à la protection des zones de captage).

- **Les travaux de régénération des chaussées sur l'A 35/RN 1083 à SELESTAT** (0,4 M€ de CP) et **l'aménagement multimodal sous maîtrise d'ouvrage CeA** (0,7 M€ de CP et 0,27 M€ de prévisions de recettes) : financement des dernières factures (fin des travaux).

Trois autres opérations vont également mobiliser des crédits de paiements en 2022, pour des montants moins importants car au stade des études (**RN 83 – échangeur de GUEMAR** : 0,136 M€ de CP, **RN 66 – dénivellement du PN22** : 0,250 M€ de CP pour mener la phase de concertation publique préalable dont l'engagement sera prochainement proposé à l'assemblée délibérante, **A36 – échangeur de la Mertzau** : 0,235 M€ de CP).

b) Aménagements des routes principales (investissement, programme 068)

CP 2022 : 17,363 M€ (et 4,950 M€ de prévisions de recettes 2022)

AP complémentaires : 18,545 M€

Parmi les opérations d'aménagements des routes principales du réseau routier départemental (hors « routes nationales transférées »), les suivantes se distinguent par les montants élevés de crédits de paiement à prévoir en 2022 :

- **La liaison entre la RD66 et la RD35 à VIEUX THANN** (3,1 M€ de CP) : la première tranche de travaux routiers débutera en 2022, après des travaux de mesures compensatoires fin 2021, et se poursuivront en 2023 (3,42 M€) puis 2024 (0,905 M€).
- **Liaison SAVERNE – BOUXWILLER – RD133/14** (3 M€ de CP et 7,1 M€ d'AP nouvelles) : dans la continuité de la première phase des travaux, la suite de l'opération (aménagement de la RD133 et déviation de GRIESBACH LE BASTBERG pour un coût estimé de 6,9 M€ avec une participation de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre de 0,99 M€) peut faire l'objet de travaux dès 2022 et s'achever en 2023.
- **La liaison ALTKIRCH-MULHOUSE-BURNHAUPT** (2,5 M€ de CP) : dans la continuité des études financées cette année, les travaux du giratoire sur la RD83 peuvent débuter en 2022.
- **Transports en Site Propre Ouest - TSPO** (2 M€ de CP, 1,2 M€ de prévisions de recettes et 3 M€ d'AP nouvelles) : cette opération (inscrite au CPER pour 36 M€ pour la section interurbaine de la RD1004 et 36 M€ pour les aménagements sur la RN4 et l'A351), consiste en l'aménagement des infrastructures et équipements nécessaires au fonctionnement d'un bus à haut niveau de service (voies dédiées, P+R, stations d'arrêt, feux, signalisation dynamique...) entre WASSELONNE et STRASBOURG.

Les travaux sur la section entre MARLENHEIM et FURDENHEIM et dans le secteur dit du « Kronthal », réalisés en 2021, se poursuivent en 2022 avec l'aménagement du carrefour de Gaulle (RD1004/RD224) à WASSELONNE ainsi que l'aménagement du P+R « Zehnacker ». Un financement de 1,2 M€ (25 % par la Région et 50 % par l'Etat) est prévu en 2022. La fin des travaux est programmée en 2023 (1 M€).

- **La RD 18 - Liaison A 4 à LORENTZEN** (1,1 M€ de CP) : cette liaison est destinée à améliorer l'accessibilité du territoire entre l'A 4 et le bassin économique de DIEMERINGEN et du Pays de BITCHE, à améliorer la sécurité routière ainsi qu'à favoriser le développement économique de l'Alsace bossue. Des cofinancements sont prévus avec le Département de la Moselle (2,125 M€) et la Communauté de Communes d'Alsace Bossue (0,75 M€). Cette opération, dont le coût global s'élève à 25 M€ devrait entrer en phase « travaux » dès 2023 (5M€) et se poursuivre en 2024 et 2025 (10 M€/an). Le budget 2022 est nécessaire à la poursuite des études (0,5 M€), aux acquisitions foncières (0,1 M€) et aux premiers travaux préparatoires (0,5 M€).
- **L'aménagement de la RD 105 à SAINT-LOUIS – 5A3F « Technoport »** (0,990 M€ de CP et 1,050 M€ de prévisions de recettes) : cette opération (évaluée à 65 M€) qui consiste à améliorer l'accessibilité de l'agglomération des 3 Frontières depuis l'A 35, notamment via la RD 105, est désormais en phase « projet » (dossier DUP déposé en 2022, premiers travaux en 2023). Les CP 2022 correspondent aux paiements de la maîtrise d'œuvre. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2025/2026 avec des montants importants de dépenses en 2023, 2024 puis 2025 (respectivement 16,250 M€, 24,78 M€ puis 13,6 M€), pour une opération d'un montant total prévisionnel de 65 M€). Cette opération est financée par des partenaires publics (SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et l'ETAT) et à ce titre, 1,050 M€ sont inscrits en recettes 2022 (puis environ 18 M€ étalés sur les années suivantes).
- **La liaison A 35-RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM** (0,970 M€ de CP, 2,450 M€ de prévisions de recettes) : cette opération est aujourd'hui bien avancée. La liaison est terminée et la sécurisation de l'échangeur a démarré en 2021. Pour 2022, les CP correspondent à la poursuite des travaux avec les derniers paiements relatifs au réaménagement de l'échangeur. La prévision de recettes correspond à un financement post-FESSENHEIM octroyé par l'Etat ;
- **La liaison A 35/RD 18 à hauteur de ROUFFACH** : 0,690 M€ de CP 2022 pour le financement des fouilles archéologiques, des études, ainsi que 300 000 € pour les travaux du giratoire de NIEDERENTZEN ;
- **La déviation de MERTZWILLER – RD 1062** (0,5 M€ de CP) : les problèmes récurrents de congestion sur la RD 1062 dans la traverse de MERTZWILLER et au niveau de la zone d'activités et industrielle de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ainsi que les problèmes de sécurité sur cet axe ont conduit le Département du Bas-Rhin à poursuivre le projet de déviation initié par l'Etat avant le transfert de 2006 des routes nationales d'intérêt local. Cette opération est globalement estimée entre 25 et 30 M€ : 0,5 M€ sont nécessaires en 2022 pour la poursuite des études ;

Enfin, sur ce programme, plusieurs autres opérations nécessitent l'inscription de CP plus modestes, mais qui au global représentent 2,518 M€ de CP 2022 cumulés :

- **La rocade de COLMAR** (0,376 M€ de CP) : le montant des CP 2022 correspond aux dépenses de maîtrise d'œuvre, avec un démarrage des travaux prévu en 2023 (5,1 M€ de dépenses en 2023, puis 11 M€ en 2024 et 4,2 M€ en 2025), pour un coût total d'opération d'environ 46 M€ TTC, dont 20,3 M€ à la charge de la CeA
- **L'aménagement de la RD 430 à hauteur du carrefour du château d'eau à KINGERSHEIM** : 0,341 M€ de CP et 8,225 M€ d'AP complémentaires (frais d'études pour la mise à 2x3 voies et la refonte des échangeurs). Les travaux sont programmés sur 2023-2025 ;

- **La liaison COS – Aéroport** (0,3 M€ de CP) : opération inscrite au Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne 2018-2020 pour 5 M€ HT, financée à parts égales entre l'ETAT, la Région, l'EMS et la CeA, cette dernière étant maître d'ouvrage. Les études d'avant-projet sont en cours ;
- **Le réaménagement de l'échangeur RD 1083/RD 425 à ERSTEIN** : 0,300 M€ de CP pour la poursuite des études ;
- **L'aménagement de la RD 1004 à MARMOUTIER** : 0,220 M€ de CP et d'AP pour des travaux de finitions ;
- **La liaison RD 1083 – RD 829 à BENFELD-SAND** : 0,215 M€ de CP d'études (projet de 2,5 M€ financé à 80 % par la Communauté de Communes). Les procédures environnementales sont achevées et les acquisitions foncières amiables menées par la Communauté de Communes sont en voie d'achèvement. Les travaux de déplacement de réseaux sont prévus en 2022 et les travaux routiers programmés pour 2023-2024 ;
- **L'aménagement de la RD 1420 à ROTHAU** : 0,2 M€ de CP (opération estimée entre 25 et 30 M€ pour améliorer la sécurité de la RD1420 et réduire les nuisances routières dans la commune). Les CP 2022 sont nécessaires à la poursuite des études, avant le démarrage des travaux fin 2023.
- **Le barreau ouest d'ALTKIRCH** : 0,130 M€ de CP pour la fin des études préliminaires et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la poursuite des études ;
- **Le franchissement du Rhin nord – passerelle BEINHEIM** (0,100 M€ de CP) : cette opération consistera à créer une liaison confortable et sécurisée pour les piétons et cyclistes entre les deux rives du Rhin avec la réalisation d'une passerelle sur le Rhin. La phase d'études en cours estimée à 0,240 M€, bénéficie d'un cofinancement européen INTERREG de 50% et du Landratsamt Rastatt de 25% est prévu. Une réalisation des travaux à l'horizon 2025/2026 serait envisageable pour un coût d'opération de l'ordre de 25 M€.
- **Les aménagements d'axes pour la sécurité et la mise aux normes** (0,100 M€ de CP) : financement des études, puis lancement des travaux à compter de 2024 (1,1 M€/an) ;
- **La déviation de BALLERSDORF** : 0,095 M€ de CP pour la fin des paiements des aménagements paysagers ;
- **L'accès RD 1420 à DORLISHEIM – MUTZIG** : 0,081 M€ de CP pour des travaux de finitions ;
- **La mise à 2x2 voies de la RD504 entre l'A 35 et la frontière allemande** (0,05 M€ de CP) : la RD504, qui passe côté français par Roppenheim, présente un niveau de trafic supérieur à 21 000 véhicules par jour, et constitue un axe transfrontalier majeur. Les études seraient à envisager dès à présent compte tenu des délais nécessaires pour ce type d'opération. Des cofinancements européens, allemands et français (Etat, Région...) seront à mobiliser pour cette opération estimée entre 80 M€ et 100 M€ (projection de dépenses de 0,5 M€/an à compter de 2024) ;
- **L'échangeur A 35/RD 66 à BARTENHEIM** : 0,250 M€ de prévisions de recettes (reliquat des financements de l'Etat) ;

- **La déviation de WINTZENHEIM et la suppression du PN20 de MOLSHEIM sur la RD 422** : respectivement 0,002 M€ et 0,002 M€ de CP 2021 (derniers paiements).

c) Aménagements de proximité (investissement, programme 069)

CP 2022 : 9,562 M€

AP complémentaires : 1,053 M€ en dépenses

Ce programme regroupe trois opérations distinctes : les aménagements de sécurité (1,200 M€ de CP 2022 et 0,921 M€ d'AP nouvelles), les aménagements paysagers (0,2 M€ de CP 2022 et 0,132 M€ d'AP nouvelles) et les opérations dites « d'aménagements du réseau ordinaire » (8,162 M€ de CP 2022).

En ce qui concerne cette dernière catégorie d'opérations, il s'agit pour l'essentiel de divers travaux routiers réalisés dans l'année et qui présentent un intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire.

A titre d'exemple, il est proposé d'inscrire des crédits de paiements 2022 pour :

- la réalisation des murs anti-bruit à HOUSSEN côté Est (1,895 M€), tout en sachant que l'Etat a déjà versé sa participation lors des travaux des murs côté Ouest
- les travaux de dévoiement de la RD 6 à SAINT HIPPOLYTE (1,010 M€)
- la sécurisation du Col d'ODEREN (0,846 M€) afin d'assurer la dernière phase de travaux de mise en place de protections contre les éboulements de blocs rocheux
- l'aménagement de dispositifs permanents pour batraciens sur la RD 178 à ESCHBOURG (0,6 M€ avec une participation de l'Etat de 0,36 M€)
- la réalisation d'un carrefour à NIEDERHERGHEIM (0,670 M€)
- le démarrage des travaux au niveau de l'échangeur de la SEMM à COLMAR (0,5 M€) afin de commencer la mise à deux voies de la RD 415 entre la sortie de COLMAR et le giratoire de SUNDHOFFEN
- l'aménagement de la RD 241 entre HUTTENDORF et MINVERSHEIM (0,435 M€) et de la RD 424 à NEUVE EGLISE (0,4 M€),

Ces opérations, dont certaines ne sont pas encore engagées, mobilisent près de 7 M€ de CP 2022. D'autres travaux ponctuels de sécurisation (carrefour RD 1433-RD 218 à OBERSTEIGEN, RD 1004-RD 683 à CRASTATT) à divers endroits du territoire alsacien sont également prévus dans cette opération « aménagements du réseau ordinaire ».

d) Etudes générales travaux neufs (investissement, programme 070)

CP 2022 : 0,465 M€

AP complémentaires : 0,215 M€

Les études préalables au démarrage de certaines opérations d'envergure dans le domaine des travaux neufs nécessitent l'inscription d'une somme prévisionnelle à inscrire au budget d'investissement chaque année (0,2 M€/an à partir de 2023). Pour 2022, environ 265 000 € seront dédiés aux études spécifiques de l'axe Colmar Sélestat. Des CP sont également nécessaires pour des études non encore individualisées (aménagement de la RD 1059 entre LIEPVRE et CHATENOIS, échangeurs de l'A 35 Nord et Sud...).

3°) Secteur « Mobilité »

a) Frais de fonctionnement mobilité (fonctionnement, programme 077)

CP 2022 : 0,397 M€

Ce programme, dont les besoins de CP 2022 s'élèvent à 0,397 M€, correspond aux dépenses relatives :

- aux actions en faveur de la mobilité (0,070 M€ : programme Moby dans les collèges, participation de la CeA aux défis vélo, programme GoodWatt de mise à disposition temporaire de vélos à assistance électrique aux agents de la CeA et études relatives au plan de mobilité interne de la CeA),
- aux actions en faveur du co-voiturage (0,05 M€ : dispositif Oxycar et frais de fonctionnement liés au déploiement de deux lignes de co-voiturage dans le cadre du dispositif Licov),
- à la participation à la réduction tarifaire des abonnements sur l'A4 pour les automobilistes du Nord de l'Alsace (0,240 M€),
- au financement de subventions pour l'entretien courant des itinéraires cyclables (0,037 M€ : financement de l'entretien des pistes en forêts domaniales de l'ONF et de la Ville de HAGUENAU).

b) Aménagements cyclables (investissement, programme 079)

CP 2022 : 2,844 M€ (et 0,372 M€ de prévisions de recettes 2022)

AP complémentaires : 2,574 M€ en dépenses.

Ce programme se partage entre les aménagements sur domaine propre (1,077 M€ de CP et 0,530 M€ d'AP nouvelles) et les aménagements sur domaine de tiers (1,767 M€ de CP, 0,372 M€ de prévisions de recettes et 2,045 M€ d'AP nouvelles). Les crédits de paiements demandés pour 2022 doivent permettre de poursuivre ou achever des travaux déjà engagés (itinéraires cyclables HIRSINGUE ROPPENZWILLER, Vallée de la Bruche section SAULXURES/RD 424, HEGENHEIM HAGENTHAL LE BAS,...) ou de lancer de nouvelles opérations (itinéraires cyclables ILLFURTH FROENINGEN, SCHLIERBACH HABSHEIM, ...)

Le financement de ces opérations peut être assuré en partie par les communes ou EPCI, d'où une prévision de recettes 2022 sur l'ensemble de ce programme.

Les prévisions de dépenses pour les années suivantes sont comprises entre 3 et 4 M€ /an selon l'avancement des opérations engagées ou à engager.

c) Autres aménagements (investissement, programme 078)

CP 2022 : 1,380 M€

AP complémentaires : 1,059 M€

Outre les aménagements de type « parkings de co-voiturage », les investissements en lien avec le co-voiturage (0,780 M€ de CP, et 0,509 M€ d'AP) comprennent les travaux nécessaires au déploiement de deux lignes de co-voiturage dans le cadre du programme Licov'. Ce dispositif innovant de co-voiturage à haut niveau de service permet de bénéficier de certificats d'économie d'énergie, en association avec les EPCI partenaires.

Une opération spécifique identifie les dépenses relatives à l'accessibilité du château du Haut-Koenigsbourg (0,600 M€ en 2022 de CP et 0,550 d'AP).

d) Etudes mobilité (investissement, programme 081)

CP 2022 : 0,224 M€

Parmi les dépenses prévues en 2022, plusieurs études nécessiteront des crédits de paiement, dont celles pour la mobilité dans le massif vosgien (50 K€), l'élaboration d'une carte interactive vélo, le schéma de covoiturage (50 K€), ainsi que pour le secteur des 3 frontières dans le Sud Alsace (50 K€).

4°) Secteur « Grands équipements et infrastructures de communication »

a) Aides à la voirie (investissement, programme 075)

CP 2022 : 3,047 M€

AP complémentaires : 1,267 M€

Ce programme est constitué des diverses opérations issues du CPER 2015-2022 dont la CeA n'est pas maître d'ouvrage mais financeur, et d'une opération globale pour les subventions d'investissement versées aux communes ou groupements de communes au titre de la sécurisation des RD en agglomération.

Pour cette dernière, la demande de CP 2022 correspond à la part « investissement » (150 000 € environ) de la participation annuelle à verser à la Ville de Colmar pour l'entretien des RD en agglomération (convention) ainsi qu'aux reliquats de dépenses à payer en matière de subventions à la voirie des anciens dispositifs d'aides du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Pour les années suivantes, une prévision de dépenses est pour l'instant maintenue à hauteur de 0,3 M€/an pour la convention signée avec la Ville de COLMAR, ainsi que pour les dossiers non éligibles au dispositif des amendes de police mais sous réserve de l'évolution des dispositifs d'aides aux territoires dans le cadre de la convergence des politiques à mettre en œuvre.

En ce qui concerne les opérations indirectes issues du CPER 2015-2022, les montants inscrits en 2022 sont ajustés selon les prévisions qui figurent aux échéanciers prévisionnels des conventions particulières de financement avec l'Etat et les collectivités cofinanceurs concernées, à savoir dans le détail :

- RN 353 – Rociade sud seconde phase : 0,5 M€ en 2022 (et 0,317 M€ d'AP complémentaires)
- RN 4-A 351 – Aménagement multimodal (maitrise d'ouvrage EMS) : 1,612 M€ en 2022
- Requalification A 35 à STRASBOURG : 0,535 M€ en 2022 (et 0,550 M€ d'AP complémentaires)
- Remise en état de la voie d'accès Sud du Port Autonome de STRASBOURG : 0,1 M€ de CP 2022 (et 0,4 M€ d'AP complémentaires)

b) THD (investissement, programme 074)

CP 2022 : 0,627 M€

AP complémentaires : 0,313 M€

Les travaux de raccordement en Très Haut Débit (THD) des communes comprises dans le Réseau d'Initiative Publique Rosace se sont poursuivis et seront pour l'essentiel terminés fin 2021, à l'exception des prises isolées, et ce, avec une année d'avance par rapport aux engagements de la convention initiale de délégation de service public.

Un budget de 0,627 M€ correspondant au montant de l'appel de fonds 2022 prévu dans la convention de financement est nécessaire. Les années suivantes, ce montant sera en nette diminution (0,173 M€ en 2023, puis 0,062 M€ en 2024 et 2025).

c) Infrastructures ferroviaires (investissement, programme 071)

CP 2022 : 0,225 M€

AP complémentaires : 0,157 M€

Ce programme regroupe les lignes de crédits correspondantes aux dépenses suivantes :

- la poursuite des travaux sur la **ligne fret COLMAR/VOLGELSHEIM** : 0,055 M€ de CP 2022 (et 0,070 M€ d'AP complémentaires)
- les études du **raccordement ferré de l'EuroAirport** : 0,074 M€ de CP 2022 (et 0,087 M€ d'AP complémentaires)
- la poursuite des études pour la **ligne de fret ROESCHWOOG BEINHEIM** : 0,096 M€

d) Autres infrastructures (investissement, programme 073)

CP 2022 : 0,045 M€

Cette ligne du budget comprend notamment la couverture des frais liés à la fin de la délégation de service public du réseau haut débit Haut-Rhin Télécom.

e) Etudes générales (investissement, programme 076)

CP 2022 : 0,207 M€

Pour les OB 2022, la demande de 0,207 M€ comprend notamment les crédits nécessaires pour le financement des études des liaisons ferroviaires COLMAR-FRIBOURG (opération bénéficiant de cofinancements européens INTERREG, des Etats français et allemands, de la Région Grand Est et du Land Bade Wurtemberg) et HAGUENAU-RASTATT, ainsi que les études en lien avec la thématique des nuisances sonores.

II/ POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

A/ Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité Européenne d’Alsace :

La montagne concentre de nombreux enjeux, exacerbés par le changement climatique et la récente crise sanitaire, notamment :

- des enjeux environnementaux : forte densité de milieux naturels remarquables, richesse paysagère exceptionnelle, ces milieux étant aujourd’hui de plus en plus menacés par le changement climatique et par la surfréquentation,
- des enjeux économiques, en particulier sur les stations de montagne : l’adaptation du Massif des Vosges, et des activités qui s’y déroulent, au changement climatique et sa résilience face aux transitions en cours sont au cœur de la politique montagne de la CeA.

La politique montagne recouvre :

- **Le soutien aux quatre syndicats mixtes (SM) de montagne** dont la CeA est membre :
 - SM du Lac Blanc,
 - SM de la Vallée de Munster Hautes-Vosges,
 - SM du Markstein Grand Ballon,
 - SM Interdépartemental du Ballon d’Alsace (SMIBA).

Axes stratégiques de la politique montagne :

- inscrire la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une logique d’activités « 4 saisons » et de stations vallées en partenariat avec l’ensemble des acteurs concernés (ADT, Offices de Tourisme, socioprofessionnels, ...),
- positionner les stations des quatre syndicats mixtes dans l’offre touristique globale à l’échelle de l’Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques : châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo, ...,
- qualifier l’offre par la mise en place d’équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle, en particulier la clientèle « famille » (Massif des Vosges en famille, Label « famille plus ») et la clientèle « séniors actifs »,

- maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature,
- favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et en particulier sur les stations, afin de répondre aux modifications des modes de consommation (applications mobiles, ...).

➤ **Le Champ du Feu et le massif du Champ du Feu**, avec notamment :

- La démarche pluriannuelle de projets au Champ du Feu sous maîtrise d'ouvrage de la CeA : stade nordique 4 saisons aux Myrtilles, restructuration du secteur de la Rothlach, modernisation-restructuration du domaine nordique du Champ du Feu, évolution du patrimoine bâti de la Serva ;
- Un soutien apporté aux collectivités et acteurs socio-professionnels du massif du Champ du Feu à travers la contractualisation.

➤ **Le Contrat de Plan Interrégional Etat Région (CPIER) du Massif des Vosges 2021-2027**, avec comme axe central le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles (forêt, eau).

1°) Les faits marquants en 2021

L'année 2021 a été mise à profit pour engager une étude visant à :

- analyser les forces et les faiblesses des syndicats mixtes de montagne, qui ont bénéficié depuis 2002 des effets d'une politique volontariste de développement et de restructuration mise en place à l'époque par le Conseil Général du Haut-Rhin en partenariat avec les communautés de communes,
- analyser la situation du Champ du Feu, dont la gouvernance n'est pour le moment pas formalisée à travers une structure ad hoc. Ce site présente deux échelles : celle du plateau où se concentrent les activités de loisirs (ski nordique, ski alpin, randonnée, luge, etc.), et celle plus large du massif, qui englobe d'autres projets touristiques 4 saisons,
- proposer des solutions de gouvernance, de fonctionnement et de gestion adaptées à court et moyen termes,
- proposer des orientations pour faire face au changement climatique.

Le partenariat avec les sites de montagne s'est renforcé, à travers notamment des rencontres et visites régulières avec les acteurs locaux (élus, directeurs de syndicat mixte, délégataires, etc.), permettant la convergence progressive vers une politique alsacienne de la montagne.

➤ **Le SMIBA** ou Syndicat Mixte Interdépartemental pour l'Aménagement du Ballon d'Alsace connaît depuis de nombreuses années des difficultés financières et administratives : il est très endetté et son évolution a fait l'objet depuis plus de 2 ans de nombreux échanges avec le Département du Territoire de Belfort pour trouver un consensus sur la définition d'un nouveau projet de station viable et partagé, la répartition des participations et le remboursement par anticipation de la dette.

En septembre 2021, un arbitrage a été donné par les Présidents de la CeA et du CD90 pour une évolution des statuts du SMIBA en deux phases :

- phase 1 : modification liée à la loi NOTRe, validée en Commission Permanente du 6 décembre 2021 ;
- phase 2 : entrée en 2022 du Département des Vosges dans la gouvernance du SMIBA, après remboursement anticipée de la dette par la CeA et le CD90. De nouveaux statuts seront proposés et soumis au vote de l'Assemblée courant 2022.

- **L'Opération grand site (OGS) Ballon d'Alsace** est le 1^{er} Grand Site en projet dans l'Est de la France, seul en France dont le périmètre comprend des domaines de ski alpin et nordique.

La démarche, initiée en 2014, est aujourd'hui animée et mise en œuvre par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV).

Lors de sa dernière réunion en mai 2021, le COPIL a validé le projet de territoire, le programme d'actions et le plan de financement à 6 ans (1,477 M€).

La CeA sera sollicitée pour participer à des actions qui pourraient être valorisées au travers de nos politiques sectorielles ou de la contractualisation.

A l'automne, le projet est passé devant les Commissions Départementales Nature Paysage et Site (CNDPS). La Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) examinera ce projet au courant du premier semestre 2022.

- **Le Plan Avenir Montagne**, lancé par le Gouvernement en 2021, mobilise près de 650 M€ de crédits publics nouveaux, mobilisables sur 2 ans, avec pour objectif d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

Dans ce cadre, des projets ont émergé ou ont pu être concrétisés, dont :

- L'acquisition de la friche Touristra au Markstein, par le SM Markstein Grand-Ballon, avec un soutien de la CeA à hauteur de 480 K€ sur un coût total de 2,62 M€,
- La réflexion partenariale autour de la réhabilitation de friches de montagne : friche La Roche au col de la Schlucht, friche de l'Altenberg à Stosswihr, friche Bellevue au Schnepfenried,
- Le dépôt d'un dossier de demande d'ingénierie sur la thématique de la filière nordique par l'Association Départementale pour la Promotion du Ski de Fond (ASPSF) du Haut-Rhin.

2°) Les orientations pour 2022

- L'étude sur les sites de montagne devrait s'achever au courant de l'année 2022. Selon ses conclusions, un accompagnement pour sa mise en œuvre pourra être envisagé à l'échelle de l'Alsace et/ou à l'échelle de chaque site, notamment :
 - la poursuite des projets sur le Champ du Feu, qui demandera une étude environnementale préalable complète,
 - la poursuite, voire l'accélération de la transition des stations afin d'assurer leur fonctionnement toute l'année, avec ou sans neige.
- Le partenariat avec les sites de montagne sera poursuivi, en lien notamment avec les conclusions de l'étude citée ci-dessus.

- Pour le SMIBA, le calendrier 2022 est le suivant :
 - Après vote des BP 2022 par la CeA et le CD90 : remboursement anticipé de la dette en 2022 sur la base d'une convention financière (1 276 960 € prévus au BP 2022),
 - Demande d'adhésion du CD88 suivie des délibérations en vue de l'adoption des statuts phase 2 avec l'entrée du CD88, avec comme dispositions :
 - fonctionnement et investissements courants :
 - 30 % par Département,
 - Communautés de communes (CC) 4 %,
 - St. Maurice Sur Moselle 2 %,
 - investissements non courants : convention de partenariat sur la base d'un PPI.
 - gouvernance : 5 représentants par Département, 2 par CC et 1 St. Maurice /Moselle.

- Pour l'OGS Ballon d'Alsace, si la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) donne son feu vert, la mise en œuvre concrète du programme d'actions pourrait démarrer et la labellisation « Grand Site » espérée en 2022.

La politique montagne constitue un secteur à part entière, auquel correspond le programme P061.

En résumé, pour l'ensemble de la politique en faveur de la montagne, les inscriptions budgétaires sollicitées s'élèvent à :

- **en dépenses :**
 - **en fonctionnement : un crédit de paiement de 974 339 €,**
 - **en investissement : un crédit de paiement de 2 416 690 € et un total d'autorisation de programme de 191 438 €,**

- **en recettes :**
 - **en fonctionnement : un crédit de paiement de 50 000 € et une autorisation d'engagement de 50 000 €.**

	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021 en €	BP 2022/ BP 2021 (%)	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	862 940,00	974 339,00	111 399,00	12,91%	
Dépenses d'investissement	1 505 989,50	2 416 690,00	910 700,50	60,47%	191 438
Total dépenses (A)	2 368 929,50	3 391 029,00	1 022 099,50	43,15%	191 438
Recettes de fonctionnement	0,00	50 000,00	50 000,00	100,00%	50 000
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00		
Total recettes (B)	0,00	50 000,00	50 000,00	100,00%	50 000
Dépenses nettes (A-B)	2 368 929,50	3 341 029,00	972 099,50	41,04%	

B/ Présentation des secteurs ou programmes rattachés à la politique en faveur de la Montagne

1°) En dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 974 339 €.

- Participations statutaires au fonctionnement des syndicats mixtes de montagne (P061O003) et subventions au déneigement (P061O006)

Les aides au fonctionnement pour 2022 seraient les suivantes :

Syndicats mixtes	Participation statutaire	Déneigement
SM du Lac Blanc	150 000 €	Enveloppe à répartir au prorata des dépenses justifiées
SM de la Vallée de Munster	150 700 €	
SM du Markstein/Grand-Ballon	248 900 €	
SMIBA	204 400 €	
TOTAL	754 000 €	30 740 €
	784 740 €	

- SMIBA : participation au remboursement par anticipation des emprunts (intérêts + frais de remboursement par anticipation) (P061O005) : 106 028 €
- Cotisation à l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) (P061O002) : 13 571 €

L'ANEM a vocation à représenter l'ensemble des communes et régions de montagne face aux pouvoirs publics français et européens, afin de présenter un ensemble uni, de peser davantage et d'obtenir des décisions favorables et adaptées aux territoires montagnards, par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent. La CeA est membre de cette association et verse chaque année une cotisation.

- Subvention versée à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin pour la sécurité hivernale sur la station du Champ du Feu (P061O017) : 20 000 €

L'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin assure la sécurité hivernale sur la station du Champ du Feu.

- Etude stratégique sur les sites de montagne (P061O019) : 50 000 €

2°) En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 416 690 € avec une autorisation de programme de 191 438 €. Elles se répartissent comme suit :

Opérations – P061O001	AP 2022 (€)	CP 2022 (€)	Observations
Investissements courants annuels	55 000	55 000	
SM du Lac Blanc		20 000	Financement statutaire
SM de la Vallée de Munster		10 000	
SM du Markstein/Grand-Ballon		10 000	

SMIBA		15 000	
Opérations 2018 des syndicats mixtes		62 008	Conventions en cours
Opérations 2019 des syndicats mixtes		250 000	
Opérations 2020 des syndicats mixtes		400 000	
Opérations 2021 des syndicats mixtes		250 000	
Bâtiment d'accueil SM Markstein/Grand Ballon		228 750	
Total	55 000	1 245 758	
SMIBA : remboursement du capital de la dette – P061O005	136 438	1 170 932	

3°) En recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 50 000 € avec une AE de 50 000 € : il s'agit d'une subvention FNADT pour l'étude des sites de montagne, dans le cadre du CPIER Massif des Vosges (Opération P061O019).

En cumulant les inscriptions budgétaires de la politique en faveur des infrastructures, routes et mobilités et de la politique en faveur de la montagne, les données budgétaires s'élèvent à :

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	AP/AE Variation
Dépenses de fonctionnement	28 514 940,00	29 345 184,00	830 244,00	2,91%	0,00
Dépenses d'investissement	122 805 989,50	126 862 503,00	3 056 513,50	2,49%	98 867 324,57
Total dépenses (A)	151 320 929,50	155 207 687,00	3 886 757,50	2,57%	98 867 324,57
Recettes de fonctionnement	2 373 000,00	2 691 000,00	318 000,00	13,40%	50 000,00
Recettes d'investissement	23 350 000,00	25 603 700,00	2 253 700,00	9,65%	40 553 700,00
Total recettes (B)	25 723 000,00	28 294 700,00	2 571 700,00	10,00%	40 603 700,00
Dépenses nettes (A-B)	125 597 929,50	126 912 987,00	1 315 057,50	1,05%	

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique des routes, infrastructures et mobilités :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 28 370 845 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 123 445 813 € et un total d'autorisation de programme de 98 675 886,57 €

- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 641 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 25 603 700 € et un total d'autorisation de programme de 40 553 700 €,

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique Montagne :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 974 339 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 416 690 € et un total d'autorisation de programme de 191 438 €

 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 50 000 € et une autorisation d'engagement de 50 000 €,

- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 du présent rapport.

- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement de deux subventions à la Ville de COLMAR, au titre de l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de COLMAR pour l'année 2022, estimées à hauteur de 40 000 € pour celle imputée sur le programme 083, chapitre 65, fonction 843, nature 657348 pour la partie qui relève des charges d'entretien imputées en fonctionnement, et à hauteur de 150 000 € pour celle imputée sur le programme 075, chapitre 204, fonction 843, nature 2041482 pour la partie qui relève du gros entretien imputé en investissement.

- ❖ d'autoriser le maintien des taux de subvention des communes et EPCI du Haut-Rhin appliqués en 2021 pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des Routes Départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de Police » et arrivés complets au cours de l'année 2022, et ce à titre transitoire jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.

- ❖ d'autoriser le maintien des règles d'instruction des dispositifs « Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » (hors opérations de sécurité en traverse d'agglomération) et « amendes de police » (telles que résultant de la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013) pour tous les dossiers de demandes de subventions des communes et EPCI du Haut-Rhin arrivés complets au cours de l'année 2022, et ce à titre transitoire jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY